



Résilier abonnement et garder le mobile ?

Par **orgasmique**, le **20/03/2011 à 10:38**

Bonjour à tous,
Aujourd'hui j'ai accompagné ma sœur dans un magasin « tel&com » pour acheter un Iphone.
Nous avons donc pris un forfait chez bouygue pour avoir ce fameux « mobile » à 120€.
Ma question est la suivante : je sais que l'on peut résilier tout abonnement, et cela sans raisons particulière, sous 7 jours. Mais si on fait cela, comment ça se passe pour le téléphone ? Doit-on le restituer ou peut-on le garder ?
Merci d'avance pour tout renseignements concernant cette situation.
Cordialement Mathieu.

Par **Marion2**, le **20/03/2011 à 12:12**

Pour une vente signée en magasin, il n'y a pas de délai de rétractation, même si au dos du bon, on parle de rétractation, cela ne s'applique que pour le démarchage à domicile.
Donc, vous ne pouvez pas résilier l'abonnement souscrit.